

TRS8405 INTERVENTION AVEC LES INDIVIDUS EN TRAVAIL SOCIAL (3 CR.)

HIVER 2021 EN LIGNE

GROUPE 020- MARDI 14H00-17H00

ZOOM : [HTTPS://UQAM.ZOOM.US/J/8578877553](https://uqam.zoom.us/j/8578877553)

Plan de cours

RESPONSABLE DU COURS

Nom	Anne-Marie Piché, Ph.D. professeure régulière
Local	W-4275, École de travail social
Téléphone	(514) 987-3000 poste 4893-Covid-19 ne pas laisser de message svp
Disponibilités	Sur Teams ou par courriel
Courriel	piche.anne-marie@uqam.ca
Site Internet	http://www.professeurs.uqam.ca/

DESCRIPTION DU COURS

Ce cours permet d'approfondir les composantes théoriques, principes d'action, objets et finalités propres à différents courants et écoles de pensée dans le processus d'intervention auprès des individus. - Présentation de différentes écoles de pensée dans le champ de l'intervention clinique auprès des individus et de leur réseau social ou de leur environnement. - Étude des mécanismes mis en place par les individus ainsi que l'impact des déterminants sociaux (structurels, économiques, politiques, culturels, etc.) dans les dynamiques des rapports sociaux et la construction des problèmes sociaux. - Prise en compte du contexte social des personnes durant le processus d'intervention. - Analyse et développement du lien social. - Examen et analyse critique des pratiques sociales relatives à l'intervention individuelle dans divers contextes : organisationnel, institutionnel, d'exclusion sociale, d'autorité, de crise et communautaire.

Programmes associés à ce cours

Maîtrise en travail social

Objectifs généraux

De manière générale, le cours vise à approfondir les connaissances déjà acquises en intervention individuelle quant aux composantes théoriques; en introduisant leur dimension épistémologique et un point de vue analytique des pratiques du travail social. Le contenu permettra d'effectuer une réflexion de ce qui structure le processus d'intervention : sous l'angle des contextes organisationnels, sociétaux et discursifs (Healy, 2014) de la pratique.

Dans un premier temps, nous effectuerons une exploration des narratifs individuels, organisationnels et professionnels, sociétaux et culturels qui orientent le travail social dans une perspective d'Intersectionnalité narrative (Loseke, 2007). Nous ferons le point sur les directions actuelles que prennent les pratiques en travail social, notamment leur fondement dans un paradigme de constructionisme social (Gergen, 2005; Burr, 2015). Nous examinerons les implications de ce paradigme des années 1990-2000 dans les manières d'aborder la pratique, de même que des approches d'intervention qui ont été développées dans cet esprit (orientation vers les solutions et narrative).

Dans un deuxième temps, nous aborderons la dernière vague de pratiques en travail social et autres disciplines, qui font usage de « médiations » (artistiques, sportives, pleine conscience ou spirituelles) dans l'intervention avec les individus ; et qui proposent un discours « alternatif » (Healy, 2014).

Objectifs spécifiques

À la fin du cours, les étudiant(e)s devraient être en mesure de:

- ✓ Nommer et expliquer les fondements théoriques (approches) et l'appartenance épistémologique dans les pratiques qui les intéressent;
- ✓ Reconnaître et discuter des éléments contextuels et discursifs qui orientent leur pratique, leurs apports et leurs limites;
- ✓ Reconnaître les implications d'un paradigme de constructionisme social et ses notions sur le plan de la pratique en travail social;
- ✓ Faire des liens entre les aspects du travail social qui les intéressent particulièrement (thème de maîtrise) et leur base conceptuelle;
- ✓ Connaître quelques pratiques faisant usage de médiations dans l'intervention et ce qui est particulier à leur usage, leurs finalités.

CONTENU DES COURS ET EVALUATIONS- HIVER 2021 EN LIGNE

Comme ce cours sera offert entièrement à distance et en ligne étant donné le contexte pandémique, tous les contenus seront disponibles et animés en mode virtuel : sur les plateformes numériques Moodle, Teams et Zoom.

1) La plateforme **Moodle-TRS-8405- groupe 20**, à laquelle vous êtes déjà inscrit(e) doit être suivie pour le calendrier des contenus, les rappels, aussi pour visionner les cours enregistrés ou les vidéos Panopto et trouver les lectures obligatoires. Veuillez cependant vous assurer que vous

y avez accès dès le début du cours, avec votre courriel UQAM (vérifier avec le Registrariat le cas échéant) et d'aller voir le site avant chaque cours pour être tenu(e) au courant des changements, du nouveau matériel déposé, de changements dans les thématiques, et pour faire vos lectures. Si possible les lectures et autres matériels (incluant certains contenus théoriques déposés sur Panopto) devraient avoir été vus **avant le cours** en direct hebdomadaire pour être préparé aux activités. La plupart du temps nous ferons la présentation du contenu théorique en direct à chaque semaine cependant. Toutes les présentations *Powerpoint* et Panopto de la professeure seront accessibles et déposées avant la veille de chaque cours.

2) La plateforme **Teams Groupe UQAM TRS-8405 gr. 20** à laquelle vous êtes déjà inscrit.e comme membre, vous permettra de retrouver vos équipes virtuelles en appel vidéo et en chat. Elle contiendra toutes les activités et les devoirs assignés, ainsi que le matériel pour les compléter. Voir les documents dans l'onglet « Devoirs » et « Équipes » (fichiers). S.v.p allez l'explorer avant le cours et ouvrez vos notifications.

3) La plateforme **Zoom** : comme la participation à un cours à distance demande encore plus de motivation et peut vous éloigner de vos collègues et de votre professeure, il sera important d'assurer votre présence en ligne **hebdomadaire** lors de la présentation Zoom en direct: nous expliquerons les contenus, ferons plusieurs présentations avec exemples, et activités entre pairs qui donneront lieu à des discussions. S'il vous est présentement plus difficile d'assurer votre présence, vous pourrez revoir ces présentations enregistrées dans le bloc Panopto après le cours. Mais veuillez svp maintenir une régularité et m'aviser de vos absences si vous ne pouviez pas être présent, exceptionnellement. Ces présentations **en mode synchrone, auront lieu chaque mardi entre 14h et 15h30** environ. Nous suggérons de quand même **réserver votre période de cours habituelle (jusqu'à 17h) pour rester occasionnellement disponible aux travaux en équipe virtuelle et par écrit** qui auront lieu après le cours. À ce moment-là vous pourrez aller vous rejoindre dans vos dyades Teams en salle virtuelle. **Le lien Zoom est le même pour toute la session et figure dans l'introduction du cours sur Moodle.**

Tout délai dans la remise d'évaluations doit avoir été justifié et accepté par la professeure préalablement et dès que la situation d'empêchement ou de retard est connue, pas à la date de remise ni après.

Matériel :

Vous avez le choix d'un ou l'autre de ces livres, qui abordent la construction des problématiques et des interventions. Un est en anglais et l'autre en français donc vous pourrez choisir en fonction de votre préférence et utiliser un ou l'autre comme base pour vos travaux:

1- Healy, K. (2014). **Social work theories in context: Creating frameworks for practice.** Macmillan International Higher Education. Disponible à la COOP de l'UQAM au prix membre de 56.95\$ en format papier ou sur Amazon <https://www.amazon.ca/Social-Work-Theories-Context-Frameworks/dp/1137024240> . Disponible en format numérique Kobo sur [ce lien](#) ou sur cet autre boutique virtuelle [lien](#).

Il s'agit d'un livre qui vous accompagnera bien dans vos études supérieures de même que dans votre pratique : il fait une révision très complète des principales théories et approches d'intervention en travail social, et est le seul ouvrage à aborder aussi méthodiquement les *discours* qui influencent nos pratiques (c'est pourquoi il est offert malgré qu'il soit uniquement disponible en anglais- nous proposerons une traduction des notions en classe si vous êtes moins à l'aise dans cette langue).

2- Gergen, K. J. (2015). Construire la réalité. Un nouvel avenir pour la psychothérapie. Le Seuil. Disponible en format numérique à la COOP UQAM pour 29,99\$. En rupture de stock pour la copie papier- autrement disponible sur Amazon.ca. Résumé COOP : « Dans ce livre, Kenneth Gergen, l'un des principaux représentants du courant appelé "constructionisme social", nous invite à nous interroger sur notre vision de la réalité. Ce que nous appelons "la réalité" est une construction, qui se fait à travers et par les relations que nous entretenons les uns avec les autres : nos descriptions du monde prennent forme à l'intérieur même du langage. La relation du thérapeute et du patient, elle aussi, n'échappe pas à cette règle. Quelles sont dès lors les conséquences de ce point de vue, clairement énoncé et argumenté ici, sur la pratique thérapeutique ? La notion même d'une thérapie unique et unifiée, se déroulant dans le cadre d'une école, séparée de toute autre interaction sociale ou psychologique, ne doit-elle pas finalement être mise en question ? Comment, dans un contexte postmoderne, peut-on répondre et répondra-t-on à la demande thérapeutique ? »

Démarche pédagogique

Le contexte d'enseignement à distance nécessite une adaptation des enseignements, afin d'éviter le plus possible l'isolement et doit stimuler les interactions. C'est pourquoi je vous propose un scénario d'apprentissage basé sur les paradigmes **socioconstructiviste** et **connectiviste**, notamment par l'emploi de plusieurs stratégies **d'apprentissage actif**. Ceci vous sera peut-être nouveau par moments et demandera plus de participation qu'en classe parfois, mais ce sera gagnant pour votre niveau d'apprentissage général. Vous serez amenés à collaborer avec vos collègues de classe et à vous entraider dans l'avancement de vos analyses de pratique.

Ainsi les étudiant.es du cours seront amené.es à intégrer les connaissances- non pas en les mémorisant ou en les amenant à « imiter » un modèle d'intervention- mais seront plutôt amenés à créer du sens contextualiser à partir des diverses constructions des problèmes et de l'intervention. Il s'agit d'une approche constructiviste de la pédagogie.

Soutien aux apprentissages, gestion du stress et des travaux

Des **outils pour mieux maîtriser une méthodologie de travail, s'organiser, écrire et vérifier sa compréhension** sont disponibles sur le site des Services à la vie étudiante UQAM : <https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/nouvelles-ressources.html> dans la section « conseils et soutien ».

Des **consultations individuelles et en atelier de groupe sont disponibles et sont offerts gratuitement**. Des présentations Powerpoint et des mini-vidéos sont aussi accessibles à toute personne souhaitant améliorer ses écrits, sa méthode d'organisation, et ses habiletés de présentation : nous les recommandons vivement en 1^{ère} année.

Des Cafés-rencontre et autres ressources de soutien individuel sont présentement offertes <https://vie-etudiante.uqam.ca> pour composer avec la situation de pandémie avec du soutien professionnel et entre étudiants.

Les personnes en situation de handicap (impliquant aussi les difficultés d'apprentissage et de santé mentale) peuvent aussi trouver des ressources au : <https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et présenter leur demande d'accommodement aux apprentissages à la professeure lors du premier cours, afin de prévoir la meilleure manière d'obtenir du soutien adapté dans les évaluations.

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation des mesures d'accommodements académiques obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Reprise d'un travail ou retard

Les travaux remis en retard sans entente préalable ou sans raison majeure mentionnée à la professeure (de préférence justifiée par la remise d'un document attestant de l'empêchement en question; du moins par avis courriel avant le cours et avant les remises prévues), autant que possible à l'avance, se verront **enlever des points de démerite jusqu'à et incluant 4 jours de retard, à raison de 10 % par jour** (par exemple, une note sur 40 perdra, d'emblée, 4 points par jour de retard). Les travaux qui n'auront pas été déposés sur *Teams* aux dates d'échéance indiquées seront considérés comme étant en retard. Si vous éprouvez des difficultés avec le système *Teams*, veuillez envoyer votre travail par courriel à la professeure directement. **Les travaux qui ne seront pas déposés à 17h00 le 4e jour suivant ne seront pas corrigés et obtiendront donc la note de 0. Si vous ne pensez pas être capable de faire ou terminer un travail individuel nous vous prions de nous aviser avec votre motif dès que possible afin de prévoir une entente.**

Remise des travaux

Les travaux corrigés et présentations seront remis avec fiche commentaires à chacun et à chaque équipe dans le système *Teams*.

Voici la procédure technique pour joindre Teams et déposer vos travaux :

Avant le début du cours je vous inscrirai tous sur *Teams* en tant que membres du « ***Groupe Cours Intervention avec les individus TRS-8405-20*** » à partir de votre courriel étudiant. Svp toujours vous y connecter avec votre courriel étudiant, via votre plateforme Office 365 UQAM (onglet Teams) et installez l'application *Teams* à partir du serveur pour toujours avoir vos notifications (d'équipe, mes messages, vos assignations de travaux et commentaires). Activez vos notifications dans l'application.

L'onglet « **Devoirs** » sera l'endroit où vous verrez toutes les assignations de travaux de la session, le rappel des explications et un gabarit de réponse. Vous recevez une notification dès que j'en affiche un nouveau. Vous pouvez aller les consulter d'avance.

-Écrivez toujours dans **Word online ou Teams** en sélectionnant cette option dans le travail (les ... à droite du gabarit de travail fourni). Il peut y avoir des problèmes avec le dépôt des fichiers Word. Le système devrait toujours vous permettre de modifier votre document, le cas échéant svp vérifier que c'est possible dans le menu « **Éditer** ». S'il y avait problème avec ces options svp laissez-moi savoir. Si vous voyez l'avis "*Accepter la modification*" en haut de page quand vous travaillez en ligne, toujours cliquer sur OUI, autrement le travail ne se remet pas.

*Même si vous remplissez le travail en ligne, n'oubliez pas de cliquer en haut à droite sur **REMETTRE** quand vous aurez terminé -assurez-vous que le statut change à REMIS.*

Si tout cela ne fonctionnait pas, svp envoyez votre document à piche.anne-marie@uqam.ca

Règlements et politiques UQAM

Règlement 7.5

« L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant. »

Plagiat

Vu l'ampleur et le nombre des infractions de nature académique tant dans notre institution que dans les autres universités, l'UQAM a modifié son Règlement no 18 sur les « Infractions de nature académique ». Ce dernier s'articule autour d'une philosophie institutionnelle de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, auto plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création de faux documents, etc. Ainsi, tous les étudiantes, étudiants se doivent de respecter les politiques et règlements de l'Université du Québec à Montréal. Afin de favoriser la meilleure connaissance de ce règlement, nous vous invitons à lire, dans les plus brefs délais, le Règlement no 18 sur les infractions de nature académique qui se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.instances.uqam.ca/reglements>.

Par ailleurs, le Service des bibliothèques a conçu une page Web sur le plagiat à l'adresse suivante :

www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/. Sur ce site, vous y trouverez de nombreuses informations pertinentes qui permettront d'éviter le plagiat.

Qualité du français à l'écrit

La qualité du français est un élément important de la rédaction des travaux. L'étudiant qui éprouve des difficultés pourra obtenir le soutien nécessaire au Centre d'aide à la réussite de la Faculté des sciences de l'éducation (formulaire d'inscription sur le site : <http://www.fse.uqam.ca/care/>).

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation des mesures d'accommodements académiques obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.*
- 2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.*
- 3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.*
- 4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.*
- 5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.*
- 6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.*
- 7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.*
- 8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.*

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

École de travail social UQAM

POLITIQUE INTERNE D'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

Nous vous invitons à prendre connaissance de la nouvelle politique sur le site de l'ETS ou sur la plateforme Moodle du cours.

École de travail social Université du Québec à Montréal

Politique de gestion des situations problèmes liées aux comportements et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social¹

1. Préambule

L'une des missions universitaires de l'École de travail social est de former des intervenantes et des intervenants qualifiés à l'exercice du travail social, capables d'interagir en situation de complexité avec éthique et rigueur. Pour réaliser cette mission, l'École offre, dans chacun de ses programmes de formation, un curriculum complet qui, par la présentation de connaissances théoriques, méthodologiques et éthiques et à travers l'organisation d'activités de formation pratique, permet d'aborder différentes facettes du travail social.

L'exercice du travail social au Québec est encadré par les normes professionnelles contenues dans le *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* (OTSTCFQ). Les programmes de formation de l'École quant à eux, sont soumis aux normes d'accréditation de l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS).

2. Énoncé de principes et valeurs préconisés par la formation en travail social

La pratique du travail social fait appel à des valeurs ou à des principes fondamentaux qui sont portés par l'histoire, la culture et différents regroupements ou associations professionnelles.

La formation en travail social à l'École s'inspire des principes et des valeurs éthiques comme ceux qui se retrouvent dans le *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*, chapitre C-26, R. 286.

Les principes et les valeurs du *Code de déontologie* des membres de l'Ordre sont les suivants :

1. *Le respect de la dignité de la personne;*
2. *Le respect des droits des personnes, des familles, des groupes et des collectivités;*
3. *Le respect du principe d'autonomie de la personne et du principe d'autodétermination;*
4. *Le droit de toute personne en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;*
5. *La promotion des principes de justice sociale;*
6. *La croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;*
7. *La reconnaissance de la nécessité de percevoir et comprendre la personne, le couple et la famille en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changements;*
8. *La promotion du bien-être des personnes, des couples et des familles.*

L'École de travail social reconnaît qu'elle a une part de responsabilité quant au développement des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice du travail social. Nous souhaitons qu'à la fin de leurs parcours académiques, les étudiantes, les étudiants possèdent tous les outils nécessaires pour agir en cohérence avec l'ensemble des connaissances, des principes, des valeurs et des normes déontologiques reconnus comme importants pour le travail social.

*1 Comité pédagogiques 2019-2020 – Elizabeth Harper, Anne-Marie Piché, Maria Nengeh Mensah et Dominique Allaire en collaboration avec le comité exécutif de l'École de travail social. **Adopté en assemblée départementale le 15 avril 2020.***

Politique de gestion des situations problèmes 15-04-2020

L'École de travail social reconnaît qu'elle a une responsabilité quant au développement des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice du travail social. Ainsi, l'École doit intervenir lorsqu'il y a en salle de classe, dans les interactions avec le personnel de l'École ou bien dans les activités liées à la formation pratique, des gestes, des comportements ou des attitudes qui représentent un manquement sérieux ou répété aux valeurs, principes et normes préconisés dans le domaine du travail social.

L'UQAM est dotée de mécanismes pour traiter les situations problèmes qui impliquent des employé.e.s, mais il n'y a pas d'équivalent pour les étudiant.e.s, et surtout, pour veiller au respect des principes et valeurs du travail social.

3. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique a trois objectifs :

- guider les étudiantes, les étudiants par rapport aux attentes concernant les comportements et attitudes associés à l'exercice du travail social;

- établir une procédure interne de gestion des situations problèmes à l'École;
- affirmer la responsabilité de l'École de procurer aux étudiantes, aux étudiants, un environnement positif et propice à l'apprentissage.

4. CHAMPS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Cet énoncé de politique concerne des situations problèmes qui ne peuvent être résolues par des dispositifs déjà en place à l'Université ou à l'École. Il s'applique aux étudiantes, aux étudiants inscrits dans un des programmes de l'École de travail social. La politique s'appuie sur l'ensemble des lois, politiques et règlements encadrant la formation universitaire et la pratique du travail social.

Les politiques et règlements institutionnels de l'UQAM

- *La Charte des droits et responsabilités des étudiants*
- *Règlement no 5 – Règlement sur les études de 1er cycle (plus spécifiquement 10.1.3)*
- *Règlement no 8 – Règlement sur les études de 2e cycle*
- *Politique no 1 – Politique sur la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement*
- *Politique no 16 – Politique contre le harcèlement sexuel*
- *Politique no 25 – Politique de prévention et de sécurité*
- *Politique no 28 – Politique sur les relations interethniques*
- *Politique no 42 – Politique contre le harcèlement psychologique*
- *Politique no 44 – Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap*

Les règlements et politiques départementales

- *La Politique interne d'utilisation des médias sociaux*
- Les contrats pédagogiques encadrant chacun des stages
- *La Procédure de la formation pratique lors de difficultés en stage*

Les documents encadrant la pratique du travail social

- Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, chapitre C-26, R. 286 (en l'adaptant à une situation d'enseignement et d'apprentissage)
- Normes d'agrément et principes de l'Association canadienne pour la formation en travail social
- Politique de gestion des situations problèmes 15-04-2020

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- L'École a la responsabilité d'assurer la diffusion, la promotion, l'application et la mise à jour de la présente politique.

- L'étudiante, l'étudiant doit prendre connaissance de la présente politique et du *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec* et démontrer tout au long de son parcours de formation, une progression constante dans l'atteinte des connaissances, des attitudes et des comportements compatibles avec l'exercice du travail social.
- Les enseignantes, les enseignants et les professionnelles de l'École s'engagent à amener les étudiantes, les étudiants à s'appropriier les connaissances, méthodes et habiletés qui permettent l'examen réflexif de leurs pratiques, attitudes et comportements.

6. PROCÉDURES

- Si une situation problème ne peut être réglée par les personnes impliquées, la direction du programme concernée sera saisie de la situation.
- La direction du programme doit
 - Déterminer si la situation rapportée peut être traitée par un autre mécanisme ou dispositif de l'Université ou de l'École;
 - Convoquer les professeur.e.s membres du comité de programme qui formeront le comité de gestion de la situation;
 - Au besoin, aviser la direction de l'École qui verra à s'assurer de la mise en place d'un plan d'action pour veiller à la sécurité des personnes si cela s'avère nécessaire.
- Le comité de gestion de la situation :
 - Recueille les informations nécessaires auprès des personnes concernées;
 - Analyse la situation en fonction des normes et règlements pertinents;
 - Propose des solutions et actions pertinentes;
 - Fait un compte-rendu écrit de la démarche;
 - Transmet les décisions du comité à l'étudiante, à l'étudiant incluant des explications et suggestions pour favoriser son engagement.
- Le comité pourra :
 - Référer la situation vers les instances internes ou externes appropriées;
 - Inviter l'étudiante, l'étudiant à entreprendre toute démarche utile au bon déroulement de son cheminement;
 - Recommander à la direction du programme d'imposer à l'étudiante, à l'étudiant un cheminement particulier ou des objectifs pédagogiques spécifiques et de déterminer les mesures d'évaluation appropriées.
- Un compte-rendu de l'application de cette politique sera fait chaque année à l'assemblée départementale de l'École de travail social par les directions des programmes.
- Cette politique sera révisée par le Comité pédagogique trois ans après sa mise en vigueur.